



Envoyé en préfecture le 03/12/2018
Reçu en préfecture le 03/12/2018
Affiché le 30/11/18 SLO
ID : 045-200005932-20181127-2018_07_113-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 novembre 2018

2018-07-113

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 27 novembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 novembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUMIN,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
M. Stéphane CHOUMIN, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention pour le recrutement d'un chef de projet Sologne

La Région Centre-Val de Loire, les Départements de Loir-et-Cher et du Loiret, les organismes touristiques (CRT, ADT, et offices), et les communautés de communes, se sont associés pour accompagner l'émergence d'une 6^{ème} marque touristique régionale : la Sologne.

Les premières actions menées en partenariat avec 5 offices de tourisme de Sologne ont permis de définir :

- Le positionnement retenu : *Un territoire de nature, d'expériences et de rencontres où il fait bon se ressourcer le temps d'un weekend ou d'un court-séjour*
- La promesse de la marque : *Vivre plus fort ensemble*

La marque s'est rapidement concrétisée visuellement par la conception d'un logo que les prestataires touristiques et les partenaires sont invités à utiliser et diffuser.

Parallèlement, la réflexion engagée au printemps 2018 pour la définition d'un plan marketing à 3 ans a montré la nécessité de passer à un niveau supérieur pour « muscler » cette marque qui rassemble aujourd'hui plus de 140 opérateurs touristiques. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de faire appel à un Chef de projet pour piloter l'ensemble de ces projets et ce, tant en Loir-et-Cher que dans le Loiret.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 03/12/2018

Qualité : CC PORTES DE

Les partenaires ont ainsi décidé en Comité de pilotage de la Marque : SOLOGNE-PDT

- ✓ Le recrutement d'un coordinateur pour une durée de 3 ans dont le coût annuel est estimé à 43 000 €, soit 8 000 € par an à la charge des 5 communautés de communes « 100% Sologne »
- ✓ Une enveloppe annuelle de 80 000 € pour la mise en place d'opérations de promotion répartie entre les 3 copropriétaires de la marque (Région, Départements), leurs instances touristiques (CRT, ADT) et les 7 communautés de communes associées au projet, ces dernières étant amenées à y contribuer à hauteur de 30 000 € par an, soit 4 300 € par communauté de communes

Notre Communauté de communes souhaite participer activement à la promotion de son territoire en s'associant à ce projet structurant. Cela répond à un objectif de développement du secteur du tourisme, avec l'allocation des moyens afférents. Le produit de la taxe de séjour, applicable au 1^{er} janvier 2019, pourra ainsi être en partie affecté au développement de la marque Sologne.

La convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de recrutement d'un coordinateur de la marque, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention relative au recrutement d'un Chef de projet dans le cadre de la « Marque Sologne ».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE